

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU  
2 août 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le  
2 août 2021, en la salle municipale à 20:00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron,	Conseiller siège N° 6

Sont absentes :

Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

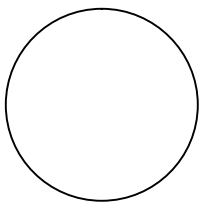
La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021  
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Les Éditions RBD
8. Demande de madame Lucie Emond
9. Nettoyage du réseau d'égout
10. Garage de la Fabrique
11. École : soumission pour une balayeuse
12. Signataire contrat de travail des employés
13. Colloque de zone de l'ADMQ
14. Autorisation signature ADDENDA #1 pour génératrice et autres équipements
15. Autorisation signatures entente pour travaux de fissures
16. Pneus d'hiver et roues d'acier pour le F150
17. Lettre de félicitation à Maude Charron
18. Demande de la municipalité de Ste-Angèle
19. Vacances
20. Affaires diverses :
21. Période de questions
22. Levée de la séance



01-02-08-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

02-02-08-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2021 soit adopté.  
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-02-08-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 49 623.61 \$.  
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Aucune information

7. LES ÉDITIONS RBD

Les Éditions RBD font un livre sur les athlètes et les bâtisseurs de La Mitis, ils demandent à la municipalité de Padoue une aide financière :

04-02-08-2021

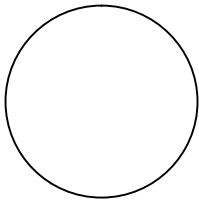
Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que messieurs Steeve et David Caron soient nommés comme athlètes ainsi que monsieur Jean-Marie Carroll comme bâtisseur. Le coût pour les athlètes est de 250.00 \$ chaque et de 150.00 pour le bâtisseur, ce qui fait un montant total de 650.00 \$.  
ADOPTÉE.

8. DEMANDE DE MADAME LUCIE EMOND

Puisque le comité organisateur de la MRC de La Mitis pour l'Alzheimer ne peut faire la marche annuelle pour leur levée de fonds, madame Lucie Emond sollicite les municipalités à faire un don.

05-02-08-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :  
De faire un don de 100.00 \$ à la Société d'Alzheimer du Bas-St-Laurent.  
ADOPTÉE.



06-02-08-2021

9. NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents:

De demander des soumissions à Sani-Manic et à Véolia pour le nettoyage du réseau d'égout.

ADOPTÉE.

07-02-08-2021

10. GARAGE DE LA FABRIQUE

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

Que le garage de la Fabrique soit déménagé sur le terrain de la municipalité sur la rue Thériault et de remettre le terrain de la Fabrique en bon état.

ADOPTÉE.

08-02-08-2021

11. ÉCOLE : SOUMISSION POUR BALAYEUSE

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

De demander des soumissions pour une balayeuse de 10 ampère et un tuyau de 1 ½ pouce, sec et humide.

ADOPTÉE.

09-02-08-2021

12. SIGNATAIRE POUR CONTRAT DE TRAVAIL

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

Que madame Lucette Algerson soit nommée avec le maire et la directrice générale pour signer les contrats de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE.

10-02-08-2021

13. COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :

D'autoriser Line Fillion, directrice générale, à participer au colloque de zone de l'ADMQ à St-Fabien le 15 septembre prochain au coût de 75.00 \$.

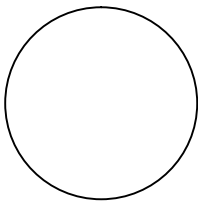
ADOPTÉE.

11-02-08-2021

14. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA #1 POUR GÉNÉRATRICES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents:

D'autoriser monsieur Gilles Laflamme, maire, et madame Line Fillion, directrice générale, à signer l'ADDENDA #1 de l'entente pour faire des



appels d'offres communs, pour l'achat de 3 génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres et en partager les coûts d'acquisition.  
ADOPTÉE.

15. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE TRAVAUX DE FISSURES

12-02-08-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents:

D'autoriser monsieur Gilles Laflamme, maire, et madame Line Fillion, directrice générale, à signer l'entente pour faire un appel d'offres commun pour des travaux de fissures pour l'automne 2021.  
ADOPTÉE.

16. PNEUS ET ROUES POUR LE FORD 150

13-02-08-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :

De demander des soumissions pour l'achat de pneus d'hiver et de roues en acier pour le F150.  
ADOPTÉE.

17. LETTRE DE FÉLICITATIONS À MAUDE CHARRON

14-02-08-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

D'envoyer une lettre de félicitations à madame Maude Charron pour sa médaille d'or aux jeux olympique de Tokyo.  
ADOPTÉE.

18. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

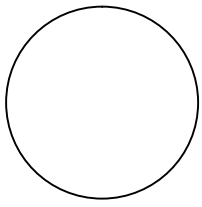
15-02-08-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :

D'accepter le droit de passage sur la route Fournier à la municipalité de Ste-Angèle-de-Mérici pour du transport de gravier. La municipalité de Ste-Angèle s'engage à remettre le chemin en état.  
ADOPTÉE.

19. VACANCES

Monsieur Réjean Ouellet sera en vacances du 16 au 20 août et madame Line Fillion du 23 au 31 août inclusivement.



20. AFFAIRES DIVERSES

A) AMÉNAGEMENT TERRAIN CENTRE VILLAGE

16-02-08-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents du conseil :

De travailler la partie du centre du village soit : de mettre de la terre et d'égaliser la partie du terrain entre le sentier pédestre et la partie appartenant à Gino Paradis.

ADOPTÉE

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucun contribuable présent à la séance.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-02-08-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:41 heures.

ADOPTÉE.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 2 août 2021, tenue en la salle municipale, à 20:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

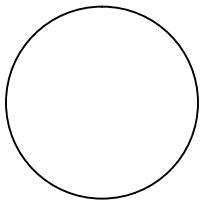
\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

03-08-2021  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 3 août 2021



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2021 À 19:30 HEURES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 18 août 2021, en la salle municipale, à 19:30 heures à laquelle étaient présents : monsieur Gilles Laflamme, maire, mesdames Réjeanne Ouellet, Clémence Lavoie et Lucette Algerson conseillères, monsieur Bertrand Caron, conseillers,

Madame Clémence Lavoie et monsieur François Doré sont absents.

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Dérogation mineure D2021-01
4. MR5 : tamisage et transport
5. Nomination du CCU
6. Période de questions
7. Levée de la séance

01-18-088-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu.  
ADOPTÉE.

3. DÉROGATION MINEURE D2021-01

02-18-08-2021

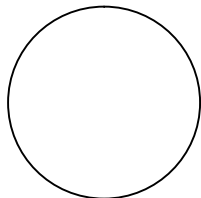
Demande de dérogation mineure numéro D2021-01 déposée par monsieur Marc Desrosiers, propriétaire du 21, chemin Kempt Nord, lot 5 098 833 du cadastre du Québec. La dérogation mineure vise à permettre la construction d'un agrandissement d'un bâtiment accessoire isolée (garage) qui aura pour effet de porter la superficie au sol totale de ce garage à 143,97 m<sup>2</sup>.

Le règlement de zonage numéro 188-2010 stipule que, dans les zones multifonctionnelles (MTF), la superficie au sol d'un bâtiment accessoire isolé ne doit pas excéder 115% de la superficie au sol du bâtiment principal. Selon les données officielles du rôle d'évaluation de la municipalité, la superficie au sol du bâtiment principal est de 76,66 m<sup>2</sup>. Selon ces données, un bâtiment accessoire isolé ne peut donc pas excéder 88,16 m<sup>2</sup>. Le bâtiment accessoire isolé (garage) a actuellement une superficie au sol de 107,50 m<sup>2</sup>. Tout agrandissement n'est donc plus possible.

La dérogation mineure demandée vise donc à permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire isolé (garage) qui aura une superficie au sol totale de 143,97 m<sup>2</sup>, au lieu d'un maximum autorisé de 88,16 m<sup>2</sup>.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement sur les dérogations mineures n° 193-2010, le conseil municipal reçoit et analyse cette demande :

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du règlement de zonage n° 188-2010 pouvant faire l'objet d'une telle demande;



**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de zonage n° 188-2010 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme n° 187-2010 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation est jugée mineure dans le contexte;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 4 août 2021 et a transmis ses recommandations favorables au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a donné l'occasion à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune observation ou opposition n'ont été reçues.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

Que le conseil municipal de Padoue accorde la dérogation mineure numéro D2021-01 telle que présentée, soit de permettre la construction d'un agrandissement d'un bâtiment accessoire isolée (garage) afin d'augmenter la superficie au sol totale de ce garage à 143,97 m<sup>2</sup>.

Cette dérogation mineure s'applique au 21, chemin Kempt Nord, lot 5 098 833 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

#### 4. MR5 : TAMISAGE ET TRANSPORT

03-18-08-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :

D'Accepter la soumission des Entreprises A&D Landry pour le tamisage et le transport du MR5.

ADOPTÉE.

#### 5. NOMINATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

04-18-08-2021

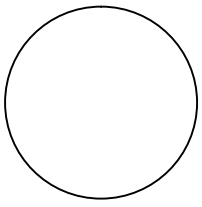
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement n° 119-1998 constituant un comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 5 que le comité est composé d'un membre du conseil municipal et de trois résidents de la municipalité de Padoue;



**CONSIDÉRANT QUE** le mandat des membres actuels est arrivé à échéance.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Padoue nomme les membres et officiers suivants sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution :

M. Denis Côté, représentant de la population et vice-président du comité

M. Jonathan Boucher, représentant de la population

M. Mathieu Lavoie, représentant de la population

L'inspecteur en urbanisme en tant que secrétaire du comité

Cependant, le secrétaire ne fait pas partie intégrante du comité et n'a pas droit de vote.

Le poste de représentant membre du conseil municipal sera pourvu à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE.

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable présent

#### 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-18-08-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 19:46 heures.

ADOPTÉE.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 18 août 2021, tenue à la salle municipale, à 19:30 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

19-08-2021  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 19 août 2021.